

Arrêté n°2026-14 du 15 juin 2026 portant composition des jurys de diplôme (FISE)

Année 2025/2026

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-1 ;
Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) ;
Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 janvier 2024 portant nomination de Pascal VAIRAC comme directeur de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) ;
Vu les statuts de SUPMICROTECH ;
Vu le règlement des études « FISE » 2025-2026 de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) notamment ses articles 3.3, 4.4, 5 et son titre 7 ;
Vu les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances pour l'année universitaire 2025-2026 ;

ARRETE

Article 1 - Composition du jury de diplôme

Le directeur de l'établissement nomme les jurys. Le jury de diplôme ne peut prendre de décision valable uniquement si l'ensemble du jury est réuni. Le jury de diplôme examine l'intégralité du cursus de chaque élève inscrit dans la formation concernée. Il se prononce sur la validation ou non du cursus afin d'accorder ou non le diplôme d'ingénieur conférant le grade master.

Les jurys de diplôme – année universitaire 2025/2026 - seront composés comme suit :

- Pascal VAIRAC – professeur des universités – directeur de SUPMICROTECH (**président de jury**)
- Christophe VARNIER – maître de conférences, directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante
- Firmin VARESCON – professeur agrégé, coordinateur aux formations
- Gawtum NAMAHA – professeur des universités -directeur des relations internationales
- Nicolas BODIN, maître de conférences, coordinateur stages.

Les membres du jury peuvent entendre des membres de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 2 - Abrogation

L'arrêté 2025-23 du 8 décembre 2025 est abrogé.

Article 3 - Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités ainsi que de sa publication sur le site internet de SUPMICROTECH.

A Besançon, le 15 juin 2026

Le directeur de SUPMICROTECH



Pascal VAIRAC